

## **ORDRE DU JOUR**

**Séance du Conseil Municipal**

**28 Mars 2026**

à 10 heures 30

Espace Georges JOUVIN – Rue Henri Silvy

### ***Désignation du secrétaire de séance***

Délibérations à prendre

<b><i>Numéros</i></b>	<b><i>TITRE DE L'AFFAIRE</i></b>
<b><i>1</i></b>	<b><i>Élection du Maire</i></b>
<b><i>2</i></b>	<b><i>Détermination du nombre d'Adjoints</i></b>
<b><i>3</i></b>	<b><i>Élection des Adjoints</i></b>
<b><i>4</i></b>	<b><i>Lecture de la charte de l'élu local</i></b>

# PROCÈS-VERBAL

## Séance du Conseil Municipal

28 Mars 2026

à 10 heures 30

Espace Georges JOUVIN – Rue Henri Silvy

### *Étaient présents, par ordre alphabétique :*

ACERO	JEAN-MARC
ANDJERAKIAN	CÉCILE
APPLANAT	JEAN-MICHEL
AUCLAIR	AURÉLIEN
AUTRAN	MICHEL
BANON	ÉRIC
BARONE	JACQUES
BAZELAIRE	ANNE-PRISCILLE
BLANC	NICOLE
BURDEYRON	FRANÇOISE
CHASSAGNE	PATRICE
CLEMENT	GENEVIÈVE
COHEN	CARINE
COLOMBARD	WILLIAM
CRUMIERE	PIERRE
DANDRE	CAROLINE
DER VARTANIAN	DJIVAN
DICHE-JOSEPH	CATHERINE
FRAIKIN	CATHY
GIULIANOTTO	CHRISTINE
ISNARD	DOMINIQUE
LECAULT	LAURENT
LEDUC	ANNICK
LUCHETTI	ANNE-MARIE
MENGIN	NAIS
MICHEL	SOPHIE
MIRETTI	JEAN-FRANÇOIS
NARBONNE	JÉRÔME
NEGRE	LIONEL
NGUYEN TALIANA	THI VINH THUY
NICOLAS	THIERRY
ODETTO	DENIS
POGOLOTTI	JULIEN

*La séance est ouverte à 10 heures 35.*

*L'orchestre du Conservatoire interprète un morceau.*

*Applaudissements.*

**Monsieur Henri LAFON** : Bonjour à tous. Je remercie l'orchestre du Conservatoire, qui est venu souligner le caractère solennel de cette manifestation et de cette élection.

Les conseillers municipaux présents autour des tables sont placés par ordre alphabétique, ils se regrouperont après.

Bienvenue dans cette salle Georges-Jouvin. Je salue la présence de Monsieur le Maire honoraire, cher André BOREL, ainsi que la présence des nombreux élus qui sont venus. Je vous remercie de l'intérêt que vous témoignez pour notre Cité.

En l'absence de Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous accueillir pour ce moment très solennel de l'élection du Maire du Pertuis pour cette nouvelle mandature. Je vais constater l'installation du nouveau Conseil municipal et j'appellerai ensuite le doyen de cette Assemblée, qui, en sa qualité de Président, procédera à l'élection du Maire.

Je vous maintenant vous donner lecture des résultats :

- Inscrits : 16 257
- Votants : 9 029 (55,53 %)
- Exprimés : 8 833 (54,33 %)
  
- **Liste « L'énergie du renouveau »** : 5 050 voix, soit 57,17 %, à savoir 27 postes ;
- **Liste « Mon parti, c'est Pertuis ! »** : 2 353 voix, soit 26,64 %, à savoir quatre postes ;
- **Liste « Maîtrisons le présent pour façonner l'avenir »** : 1 430 voix, soit 16,19 %, à savoir deux postes.

Toutes mes félicitations à ces élus. Tous mes vœux de réussite accompagnent le groupe majoritaire. L'instant que nous vivons est un instant républicain, je le vois comme un passage de relais ou de flambeau qui assure ainsi la continuité de gestion pour les communes.

À cet instant, j'ai une pensée pour tous les élus qui nous ont précédés et je leur rends hommage. Nul doute que ces élus qui se réunissent aujourd'hui pour la première fois auront à cœur de travailler et de s'investir dans le respect de tous, du service public, pour Pertuis et pour les Pertuisiens. Par avance, je les remercie pour leur engagement futur et leur souhaite courage et succès dans leurs actions pour les six ou sept prochaines années.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Djivan DER VARTANIAN, le plus jeune conseiller, est désigné pour assurer le secrétariat de la présente séance. Madame Caroline DANDRE et Monsieur Laurent LECAULT sont quant à eux désignés assesseurs. À la suite de la démission de Monsieur Roger PELLENC, Monsieur Jean-François MIRETTI a été appelé dans l'ordre de la liste « Mon parti, c'est Pertuis ! » et il a accepté de siéger.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du nouveau Conseil municipal.

*Monsieur Henri LAFON procède à l'appel nominatif par ordre alphabétique.*

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>
ACERO	JEAN-MARC
ANDJERAKIAN	CÉCILE
APPLANAT	JEAN-MICHEL
AUCLAIR	AURÉLIEN
AUTRAN	MICHEL
BANON	ÉRIC
BARONE	JACQUES
BAZELAIRE	ANNE-PRISCILLE
BLANC	NICOLE
BURDEYRON	FRANÇOISE
CHASSAGNE	PATRICE
CLEMENT	GENEVIÈVE
COHEN	CARINE
COLOMBARD	WILLIAM
CRUMIERE	PIERRE
DANDRE	CAROLINE
DER VARTANIAN	DJIVAN
DICHE-JOSEPH	CATHERINE
FRAIKIN	CATHY
GIULIANOTTO	CHRISTINE
ISNARD	DOMINIQUE
LECAULT	LAURENT
LEDUC	ANNICK
LUCHETTI	ANNE-MARIE
MENGIN	NAÏS
MICHEL	SOPHIE
MIRETTI	JEAN-FRANÇOIS
NARBONNE	JÉRÔME
NEGRE	LIONEL
NGUYEN TALIANA	THI VINH THUY
NICOLAS	THIERRY
ODETTO	DENIS
POGOLOTTI	JULIEN

*Monsieur Henri LAFON souhaite un bon anniversaire à Monsieur Djivan DER VARTANIAN.*

**Monsieur Henri LAFON** : Conformément à l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Je constate que sur 33 membres, 33 membres sont présents. Le *quorum*, qui est de 17, étant atteint, je déclare installé le nouveau Conseil municipal de Pertuis.

*Applaudissements.*

Conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal. Monsieur Michel AUTRAN assurera donc la présidence de cette séance jusqu'à l'élection du Maire.

*Applaudissements.*

*L'Hymne à l'amour, d'Edith Piaf, est interprété par une chanteuse.*

*Applaudissements.*

## **RAPPORT 1 – ÉLECTION DU MAIRE**

**Monsieur Michel AUTRAN** : Bonjour à tous et merci à tous d'être venus. Ce soir... Pardon, aujourd'hui – excusez-moi, je suis un peu ému, ce n'est pas tous les jours que l'on met en place un Conseil municipal –, je représente les amis du Conseil municipal fraîchement élu. Je voulais vous dire tout le bonheur que j'ai à les représenter devant vous aujourd'hui.

Je suis le doyen des élus, mais je ne suis pas le doyen de l'équipe. Le doyen de l'équipe, c'est Monsieur Guy PICCA. Je tenais à le signaler. Vous pouvez l'applaudir.

*Applaudissements.*

Merci, Guy, d'avoir été présent à nos côtés.

Cette élection municipale a été une grande aventure pour nous. Ce n'était pas gagné, nous nous sommes beaucoup battus. Je dois vous dire que lorsque nous avons commencé à nous réunir, il faut toujours un grain de folie pour tous les grands projets. Ce grain de folie, nous l'avons eu, et aujourd'hui, nous sommes là. Je tenais donc à remercier toute l'équipe. Bravo à tous.

*Applaudissements.*

Je voulais aussi remercier toutes les petites mains. Ces petites mains, je les symbolise par Ghislaine APPLANAT. Ghislaine, peux-tu te lever ? Bravo ! Elle vous représente tous.

*Applaudissements.*

Je voulais également remercier quelqu'un dont nous avons envahi la maison plusieurs fois pendant cette campagne, c'est Myriam. Myriam, merci.

*Applaudissements.*

Avant de commencer le protocole, je voulais citer une phrase qu'un ami a souvent prononcée pendant la campagne. Avec cet ami, nous avons beaucoup joué à Pim Ploum Beche. Il va se reconnaître. Il disait aux Pertuisiens : « *Les élus doivent rester à portée de baffes* ». Il répétait une deuxième fois « *à portée de baffes* ». Moi, ce que je voudrais dire à notre équipe, c'est qu'il faut que l'on reste soudés, unis et que l'on reste tous à portée de baffes les uns les autres. Voilà. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Nous allons maintenant commencer le protocole pour l'élection de notre Maire. Nous allons appeler tous les élus par ordre alphabétique, donc je leur demanderai de venir voter... pardon, à tous les candidats. Vous savez, on n'est pas habitué à faire ça tous les jours, désolé ! Même Henri était un peu ému tout à l'heure, et pourtant, il a beaucoup plus l'habitude que moi.

Qui est candidat ? Moi, je ne suis pas candidat, je tiens à le préciser ; on m'a simplement demandé d'assurer le protocole. Monsieur Aurélien AUCLAIR est candidat. On l'applaudit.

*Applaudissements.*

*Aucun autre candidat ne se présente.*

Je vais appeler par ordre alphabétique tous les conseillers municipaux.

*À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal se lève et dépose son vote fermé dans l'urne prévue à cet effet. Chaque conseiller municipal est applaudi après avoir déposé son bulletin dans l'urne.*

**Monsieur Michel AUTRAN** : Nous allons maintenant procéder à l'ouverture de l'urne et au dépouillement. Djivan, si tu veux bien m'aider.

*Monsieur Michel AUTRAN ouvre l'urne et procède au dépouillement, assisté du secrétaire de séance, Monsieur Djivan DER VARTANIAN en présence des accesseurs Madame Caroline DANDRE et Monsieur Laurent LACAUT.*

**Monsieur Michel AUTRAN** : Nous allons maintenant donner les résultats :

- Nombre de votants : 33
- Nombre de bulletins : 33
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Nombre de bulletins blancs : 5

Monsieur Aurélien AUCLAIR a obtenu 27 voix. Monsieur AUCLAIR, si vous voulez bien venir à la tribune.

*Applaudissements.*

*Monsieur Aurélien AUCLAIR revêt l'écharpe tricolore de Maire.*

*Applaudissements.*

**Monsieur Michel AUTRAN** : Je tiens à signaler que cette écharpe est celle que Monsieur Jean-Luc AUCLAIR a remise à son fils.

*S'adressant à Monsieur Jean-Luc AUCLAIR.* Monsieur AUCLAIR, si vous voulez bien vous lever.

*Applaudissements.*

Monsieur Jean-Luc AUCLAIR est également Maire dans sa commune.

Félicitations. Je cède maintenant la place.

**Monsieur LE MAIRE** : Merci, Michel. J'ai préparé un discours d'une petite heure.

Bonjour à toutes et à tous. Tout d'abord, un immense merci d'abord protocolaire à Monsieur le Sénateur, cher Lucien (STANZIONE), messieurs-dames les conseillers départementaux, cher Jean-François (LOVISOLO), chère Noëlle (TRINQUIER), Monsieur le Maire de Mirabeau, Robert (TCHOBDRENOVITCH), Madame la Maire de La Bastidonne, chère Emma (LEON), Monsieur le Maire de Villelaure, Adrien (VOGEL), Monsieur le Maire honoraire, cher Dédé (André BOREL) ; mon ami Dédé, merci. Nous avons également Monsieur le Maire de Cadenet (Jean-Marc BRABANT), qui est là-bas, mais sans son écharpe. Jean-Marc, on t'embrasse quand même !

Monsieur le Maire d'Echigey, mon papa.

*Applaudissements.*

Mesdames et messieurs les présidents, représentants d'association, chères toutes, chers tous, mesdames et messieurs les représentants évidemment des corps entrepreneuriaux de Pertuis, au-delà de l'enthousiasme que peut susciter cet événement solennel, je veux vous dire à quel point je pense que ce moment est unique dans l'histoire de Pertuis. Ce moment est unique non pas parce que c'est moi qui me tiens devant vous, mais parce que les Pertuisiens ont fait confiance à une équipe de rassemblement, à une équipe plurielle.

Après trois mandats à gauche, puis trois mandats à droite, c'est en effet une photo unique qui se joue devant nous, une photo qui figurera pour l'éternité notre volonté, notre volonté de rassemblement au-delà des clivages politiques : notre volonté de servir tous les Pertuisiens, qu'ils nous aient témoigné leur confiance ou pas encore ; notre volonté de représenter toutes les facettes de notre belle Cité ; notre volonté de nous rapprocher de tous.

Bien sûr, je suis conscient que mettre en musique cette partition ne sera pas toujours aisé, je suis conscient que les différences sont parfois difficiles à surmonter, je suis conscient que les idées arrêtées dans un camp ou dans un autre sont trop souvent comme des montagnes qui ne se rencontrent jamais. Mais, chers amis, entre ces montagnes qui se toisent depuis toujours, entre notre Sainte-Victoire pleine de panache et notre Luberon fier d'authenticité, il existe désormais une plaine fertile pour les idées qui nourrissent les âmes et les hommes, une terre fertile sur laquelle nous espérons récolter le meilleur. Ce lopin de 6 600 hectares, à la croisée des chemins, s'appelle Pertuis : Pertuis la belle, Pertuis la vraie, celle qui ne triche pas, celle à qui on ne peut pas mentir.

Nous voulons bâtir ce Pertuis démocratique, humain, vivant et durable : démocratique avec vous ; humain pour vous ; vivant aujourd'hui ; durable pour les générations futures.

Nous sommes ce jour les héritiers d'un engagement, un engagement de fond qui a été porté par les équipes de nos prédécesseurs, notamment, depuis le début de la Vème République, Messieurs Henri CREVAT, Charles LUSSY, Pierre AUGIER, Jean GUIGUES, Pierre FRUCTUS, André BOREL et Roger PELLENC, le seul, d'ailleurs, pour l'anecdote, qui

est né à Pertuis. Cet héritage, c'est en réalité une mission, une mission que les Pertuisiens nous confient.

*Une sonnerie de téléphone retentit.* N'oubliez pas de rallumer vos téléphones après la séance.

Comme je vous le disais, cet héritage est en réalité une mission que les Pertuisiens nous confient. Confier, c'est faire acte de confiance, c'est s'engager, c'est s'engager à faire de son mieux. Alors, au nom de cette équipe réunie aujourd'hui devant vous, je m'engage à ce que nous puissions faire de notre mieux à ce pourquoi les Pertuisiens nous ont fait confiance, c'est-à-dire à faire ce qui nous semble le plus juste.

Je signerai dès aujourd'hui à 14 heures – ce sera ma première mesure – les documents qui mettront fin au projet immobilier sur le stade Bonnaud.

*Acclamations et applaudissements.*

Parce que notre conviction, c'est que notre qualité de vie, tout comme notre héritage culturel, ne se négocie pas. Après une semaine active passée à prendre connaissance de la réalité des dossiers – et je remercie les équipes de la Mairie, qui m'ont réservé un accueil extraordinaire –, je me dois aussi d'être honnête : la situation financière de notre Ville est bien plus préoccupante que prévu et la tâche qui nous attend est immense pour assainir nos finances et créer un modèle économique vertueux qui nous permette d'envisager l'avenir sereinement. Pour cela, vous saurez compter sur notre détermination, notre sens aigu de la chose publique, mais je sais que vous pourrez surtout compter sur le dévouement et l'engagement de terrain des 450 agents de notre Collectivité, qui font un travail formidable. Ils méritent notre reconnaissance, notre respect. Ce sont eux qui font briller Pertuis. Merci de les applaudir chaleureusement.

*Applaudissements.*

C'est tout cela à la fois la vie d'une Cité : c'est l'engagement, bien sûr, l'engagement de ses acteurs, de ses acteurs associatifs, de ses acteurs professionnels, de notre jeunesse, de nos aînés. C'est cela, la beauté de la citoyenneté.

À chacun de vous, je veux dire que je me tiendrai à vos côtés pour vous servir du mieux possible. Je ne serai pas plus long aujourd'hui, car le travail nous attend. Alors, à vous qui nous faites l'honneur d'être devant nous aujourd'hui, merci pour votre confiance, et à vous qui êtes derrière moi, au travail et en avant.

Vive Pertuis, vive la République et vive la France !

*Applaudissements soutenus.*

## **RAPPORT N° 2 – DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

**Monsieur LE MAIRE :** Nous allons maintenant déterminer le nombre d'adjoints. Conformément à l'ordre du jour du Conseil municipal, nous devons déterminer ce nombre d'adjoints.

Je vous précise que conformément à l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre de ses adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Pour Pertuis, ce chiffre maximum est donc de neuf. Je propose ainsi au Conseil municipal de fixer à neuf le nombre

des adjoints pour Pertuis. Je vous rappelle que, comme toutes les délibérations, cette dernière doit être prise à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Je vous propose de voter à main levée. Qui est pour le vote à main levée ? Nombre de votants, 33. Qui est pour contre le vote à main levée ? Merci.

#### **VOTE**

**Nombre de votants : 33**

**POUR : à l'unanimité**

**Monsieur LE MAIRE** : Qui est pour déterminer le nombre d'adjoints à neuf ? Nous avons 33 votes pour, zéro contre et zéro abstention. Je vous remercie.

#### **VOTE**

**Nombre de votants : 33**

**POUR : à l'unanimité**

### **RAPPORT N° 3 – ÉLECTION DES ADJOINTS**

**Monsieur LE MAIRE** : Nous allons maintenant procéder à l'élection des adjoints. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales, le Maire et les adjoints sont élus pour la même durée que le Conseil municipal.

Conformément à l'article L.2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, nous allons maintenant procéder à l'élection de la liste des adjoints.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Je propose comme liste :

- Naïs MENGIN
- Jacques BARONE
- Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA
- Michel AUTRAN
- Christine GIULIANOTTO
- Jean-Michel APPLANAT
- Anne-Marie LUCHETTI
- Patrice CHASSAGNE
- Geneviève CLEMENT

*Applaudissements.*

Y a-t-il d'autres listes ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

*La liste proposée par Monsieur Aurélien AUCLAIR ainsi que des bulletins blancs sont mis à disposition de l'ensemble des conseillers municipaux.*

**Monsieur LE MAIRE** : Vous avez sur vos tables la liste que je vous propose. Je demande à chaque conseiller, à l'appel de son nom, de bien vouloir venir déposer le bulletin dans l'urne.

*À l'appel de son nom, chaque conseiller municipal se lève et dépose son vote fermé dans l'urne prévue à cet effet.*

*Il est ensuite procédé à l'ouverture de l'urne et au dépouillement des bulletins en présence du secrétaire de séance Djivan DER VARTANIAN et des accesseurs Madame Caroline DANDRE et Monsieur Laurent LECAULT.*

**Monsieur LE MAIRE** : Les résultats sont les suivants :

Nombre de votants :	33
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	33
Bulletins blancs ou nuls :	6
Suffrages exprimés :	27
Majorité absolue :	17

La liste proposée par Monsieur Aurélien AUCLAIR a obtenu 27 voix.

*Applaudissements.*

**Monsieur LE MAIRE** : Merci beaucoup. Je constate que ma liste a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. En conséquence, je proclame élus les adjoints figurant sur cette liste et les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions. Vous pouvez les applaudir.

*Applaudissements.*

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture de la charte de l'élu local. Une copie de cette charte a été déposée sur les tables. Pardon, nous devons mettre les écharpes maintenant.

*Madame Naïs MENGIN se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Monsieur Jacques BARONE se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Madame Thi Vinh Thuy NGUYEN-TALIANA se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Monsieur Michel AUTRAN se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Madame Christine GIULIANOTTO se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Monsieur Jean-Michel APPLANAT se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Madame Anne-Marie LUCHETTI se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Monsieur Patrice CHASSAGNE se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Madame Geneviève CLEMENT se voit remettre son écharpe par Monsieur le Maire.*

*Applaudissements.*

**Monsieur LE MAIRE** : Monsieur Éric BANON, voulez-vous vous dire un mot avant que je lise la charte de l'élu local ?

Avant de laisser la parole à Monsieur Éric BANON, je voudrais que l'on souligne l'engagement de toutes les listes, de toutes celles et de tous ceux qui se sont portés candidats à ce suffrage, parce que c'est un combat compliqué. Nous avons dans la salle des représentants des autres listes, je voudrais qu'on applaudisse très fort les gens qui s'engagent pour le fonctionnement de notre belle démocratie.

*Applaudissements.*

**Monsieur Éric BANON** : Tout d'abord, félicitations à la nouvelle équipe pour son élection. J'espère que vous allez faire honneur à notre Ville.

*Applaudissements.*

Chères Pertuisiennes, chers Pertuisiens, nous tenons à vous exprimer notre profonde gratitude pour les suffrages que vous nous avez accordés. Votre confiance nous honore et confirme la vision partagée que nous avons pour notre Ville. Notre campagne a été menée avec dignité, sérieux et loyauté. Le programme que nous avons présenté était un projet réaliste et réalisable, construit à partir de nombreuses rencontres sur le terrain, de notre connaissance approfondie de notre territoire, de notre longue expérience municipale, et surtout de l'amour que nous portons à Pertuis.

Malgré nos efforts, cela n'a pas suffi à faire basculer l'élection à notre faveur.

Cependant, à peine 55 % des électeurs se sont déplacés aux urnes. Les élections municipales, traditionnellement épargnées par l'abstention, n'y ont cette fois pas échappé. Ce désengagement citoyen interroge, il reflète une défiance envers la politique et doit nous pousser à réfléchir collectivement sur les raisons de cette désaffection.

Concernant la mise en place de la nouvelle équipe municipale, nous espérons qu'elle ne brandira pas l'argument de la pénurie de moyens pour justifier son inaction, notamment sur des sujets majeurs comme le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) et le budget.

Nous vous rappelons que cette équipe compte sept anciens élus municipaux qui ont participé activement à la gestion de la Ville pendant 18 ans. Ils connaissent les dossiers, les enjeux et les ressources disponibles, ayant toujours soutenu les projets sans réserve.

Dès ce lundi, je vous présenterai ma démission du Conseil municipal. Quant à l'équipe, son engagement reste intact, sa force et sa détermination demeurent entières. Dans l'opposition, fidèle à ses valeurs, elle sera, n'en doutez pas, votre porte-parole. Nous ne renierons aucune des promesses que nous avons faites. Nous restons sur le terrain, à votre écoute, pour transformer vos besoins en actions concrètes. Pour nous, l'engagement ne s'arrête pas au soir de l'élection, il se dit chaque jour et à vos côtés.

Comptez sur elle pour être des élus combattifs, proches de vous et surtout accessibles. Je vous remercie.

*Applaudissements.*

**Monsieur LE MAIRE** : Peut-on enlever le pupitre ? Merci beaucoup.

*Les conseillers municipaux regagnent leur siège à la table du Conseil municipal.*

## RAPPORT N° 4 – LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

**Monsieur LE MAIRE** : Avant de vous lire la Charte de l'élu local, je précise un petit détail technique. Nous allons lire la charte, puis nous aurons évidemment l'immense joie de pouvoir écouter notre Conservatoire de grande qualité. Nous ferons une petite photo ici. Ainsi, pour ceux qui le veulent et à qui cela ne pose pas de problème, nous vous demanderons de vous lever lors de la photo pour avoir l'équipe municipale devant et vous derrière, si vous en êtes d'accord. Merci, d'ailleurs, au Conservatoire, que l'on peut applaudir pour sa présence et sa disponibilité.

*Applaudissements.*

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous donne lecture de la Charte de l'élu local. Une copie de cette charte, comme je le disais tout à l'heure, a été déposée sur vos tables. Je vais en rappeler les principes essentiels qui fondent l'exercice du mandat d'élu local et je vous invite par ailleurs à en prendre pleinement connaissance.

« *Charte de l'élu local* :

*1/ Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.*

*2/ L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.*

*3/ L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.*

*4/ L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.*

*5/ Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.*

*6/ L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.*

*7/ Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.*

*8/ L'élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.*

*9/ Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.*

*10/ Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la Sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du Code de la Sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.*

*11/ Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le présent code.*

*12/ Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.*

*13/ Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.*

*14/ Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »*

Merci pour l'écoute attentive.

Avant de clôturer la séance, je vous demande également d'applaudir l'Harmonie Durance Luberon, qui se joint à nous aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, je lève la séance et vous remercie pour votre participation.

*Applaudissements.*

*La séance est levée à 11 heures 40.*